



Active dans la **transition énergétique** et **engagée face au climat**, la Ville de Lanester vous accompagne dans les **travaux de rénovation thermique** de votre logement.

DES AIDES EXISTENT POUR FINANCER VOS TRAVAUX :

- Subventions
- Crédits d'impôts
- Prêts...

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE L'ESPACE INFO HABITAT DE LORIENT AGGLOMÉRATION



ESPACE INFO HABITAT

6 rue de l'Aquilon
56 100 Lorient

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi : De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mardi de 8h30 à 12h00

www.lorient-agglo.fr
(plateforme Espace Info Habitat)
0 800 100 601 (n°vert)

LORIENT
AGGLOMERATION

SERVICE URBANISME

Ville de Lanester
02 97 76 81 87

Lanester
Lannarstêr

Améliorez votre logement par la rénovation thermique



DÉCOUVREZ LE DISPOSITIF D'AIDE
DE LA VILLE DE LANESTER
À PARTIR DU 1^{ER} JUIN 2019





Puis-je bénéficier d'une subvention ?

Quelles étapes pour obtenir la subvention ?

Besoin :

- ✓ D'améliorer l'isolation de votre logement ?
- ✓ De diminuer votre facture de chauffage ?
- ✓ D'une chaudière plus performante ?
- ✓ De changer de fenêtres ?



La Ville de Lanester :

Accompagne les propriétaires pour financer les travaux de rénovation thermique de leur logement.

Vous :

- Êtes propriétaire d'un logement de plus de 15 ans.
- N'avez pas bénéficié d'un Prêt à Taux Zéro durant les 5 dernières années.
- Votre revenu fiscal de référence est inférieur ou égal aux plafonds Prêt Social Location Accession (PSLA).
- L'aide à la rénovation thermique est cumulable avec les autres aides (ANAH, Lorient Agglo) dans la limite du plafond de 80% du montant des travaux.

Votre projet :

- Réalisation d'un diagnostic préalable gratuit et de conseils pour les travaux à réaliser par l'Espace Info Habitat.
- Travaux à faire réaliser par un professionnel.
- Le gain énergétique doit être supérieur à 35%.
- Le montant des travaux doit être de 1 500 € minimum.

- 1 Contacter l'Espace Info Habitat pour déterminer les aides en fonction de votre projet.
- 2 Déposer un dossier de demande de subvention à l'Espace Info Habitat.
- 3 Etude de l'Espace Info Habitat et transmission d'une attestation à la Ville de Lanester.
- 4 Notification du montant de la subvention.
- 5 Versement de la subvention.

Gain énergétique

Subvention*

> à 35 %	→	750 €
> à 35 % et écomatériaux	→	1 000 €
> à 30 % et -88kWh/m ² .an (BBC)	→	1 500 €

* La subvention dépend des plafonds Prêt Social Location Accession. PSLA



Tous travaux engagés avant la décision de l'octroi de la subvention ne feront l'objet d'aucun financement.